

## Exposé des qualifications

*Exposé des qualifications se rapportant aux alinéas a) à c) du paragraphe 3 et à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome*

Mme Maria Natércia est timoraise ; elle est mariée et a des enfants. Durant ses 14 années comme juge, Mme Maria Natércia a, dans sa vie tant privée que publique, fait montre d'une haute considération morale parmi les autres juges. Elle est indépendante, impartiale et intègre, et réunit les capacités requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

Mme Maria Natércia possède toutes les qualités requises conformément aux alinéas a) à c) du paragraphe 3, aux paragraphes 5 et 7, et à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome.

Elle a été assistante avocate depuis 1999, essentiellement comme protectrice et promotrice des droits de l'homme au Timor-Leste.

Au début de l'année 2000, Mme Maria Natércia a été le premier juge du Timor-Leste à être nommé par le représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à rejoindre aussitôt les juges internationaux des Chambres spéciales pour les crimes graves au sein du tribunal de district de Dili (Timor-Leste), un poste qu'elle a occupé jusqu'en 2005. Comme juge auprès des Chambres spéciales pour les crimes graves, elle a examiné, en qualité de juge président et de juge rapporteur, plusieurs affaires pénales d'homicide, de persécution, de détention arbitraire, de torture, de viol et de violence sexuelle, de déportation et de transfert forcé de population, d'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international, de disparition forcée de personnes, d'autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale, et d'autres crimes contre l'humanité. Mme Maria Natércia a une excellente connaissance des procédures et des méthodes de travail de la Cour pénale internationale.

Comme indiqué ci-dessus, Mme Maria Natércia a, en qualité de juge président et de juge rapporteur, examiné plusieurs affaires pénales où la langue de travail était l'anglais ; elle a donc une bonne maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Les Chambres spéciales pour les crimes graves ont été mises en place par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et se sont appuyées dans leur règlement – le règlement 2000/15 de l'ATNUTO, issu du Statut de Rome – sur un mélange de *common law* et de droit civil.

Le Timor-Leste s'appuyant désormais sur le droit civil, Mme Maria Natércia utilise ce dernier dans l'accomplissement de sa tâche au quotidien.

En qualité de juge président et de juge rapporteur, Mme Maria Natércia a également acquis l'expérience des affaires pénales liées aux violences sexuelles, au viol et à la violence familiale à l'égard des femmes et des enfants.

Depuis 2011, Mme Maria Natércia exerce les fonctions de juge à la Cour d'appel du Timor-Leste et traite des affaires pénales liées, entre autres, aux violences sexuelles, au viol et à la violence familiale à l'égard des femmes et des enfants. La Cour d'appel elle-même, la plus haute instance judiciaire du pays, est compétente pour statuer sur les questions d'ordre constitutionnel, électoral, administratif et fiscal.

Cette expérience n'a fait que renforcer la connaissance théorique et pratique que Mme Maria Natércia possède du droit international, ainsi que ses compétences en matière de négociations menées dans un cadre multilatéral.

En tant que juge, Mme Maria Natércia participe directement à de nombreux débats dans le cadre de forums nationaux, régionaux et internationaux portant sur le droit humanitaire international et les droits des femmes et des enfants.

En raison de ses compétences et de son expérience en qualité de juge, il convient de présenter la candidature de Mme Maria Natércia au titre de la liste A, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Outre son expérience reconnue en qualité de juge, Mme Maria Natércia est professeure adjointe de droit pénal et procédure pénale à la Faculté de droit de l'Université de la paix.

De 2007 à 2009, Mme Maria Natércia a assuré l'intérim du Président de la Cour d'appel de Dili, tout en remplissant les fonctions de juge et de juge administrateur du tribunal de district de Dili.

À l'heure actuelle, Mme Maria Natércia est vice-présidente du Conseil supérieur de la magistrature du Timor-Leste ; elle est également responsable, depuis 2006, de l'administration et de la gestion budgétaire des tribunaux et du Conseil supérieur de la magistrature.

En reconnaissance du travail considérable qu'elle a réalisé dans son pays, en particulier de sa contribution à l'État de droit et du concours qu'elle a apporté au peuple timorais et à l'humanité, Mme Maria Natércia a été décorée en 2012 par le président de la République du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta.